

Arras, le 26 mars 2020

**Déclaration commune
de Fabien Sudry, préfet du Pas-de-Calais,
Jean-Claude Leroy, Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
André Flajolet, Président de l'Association des maires et des présidents
des intercommunalités du Pas-de-Calais**

Chers concitoyens,

La crise sanitaire que nous vivons actuellement, constitue une crise sans précédent : elle bouleverse nos habitudes, mais aussi notre façon de vivre.

Médecins, infirmiers, aide-soignants, l'ensemble des personnels médicaux et paramédicaux sont tout entier tournés vers l'accomplissement de leurs missions : ils méritent pour cela notre respect mais aussi notre reconnaissance.

Nous pouvons compter par ailleurs, sur la mobilisation sans faille de l'ensemble des agents des services publics. Agents de l'Etat, agents territoriaux et agents hospitaliers oeuvrent ainsi tous pour assurer, par leur engagement, la continuité du service qui vous est nécessaire.

Dans un contexte difficile, les forces de police et de gendarmerie ainsi que les sapeurs pompiers travaillent au quotidien pour assurer notre sécurité collective.

Nous savons pouvoir compter, de plus, sur tous celles et tous ceux qui veillent à maintenir la vie économique dans notre département : entreprises, commerces occupent une place centrale dans cette période difficile.

Nous saluons enfin tout particulièrement l'ensemble des professionnels qui sont mobilisés auprès des personnes les plus vulnérables, qu'il s'agisse d'enfants, de personnes âgées ou en situation de handicap, au sein des services à domicile ou dans les établissements médico-sociaux : ils sont les acteurs de la solidarité du quotidien auprès des plus fragiles de nos concitoyens.

Pour que les mesures de confinement mises en place puissent pleinement produire leurs effets, il convient de les respecter scrupuleusement et nous pourrons ainsi nous protéger mutuellement et collectivement. A cette fin, les règles sont simples :

- **Ne pas sortir de chez soi**, sauf s'il n'est pas possible de faire autrement : pour raisons professionnelles notamment (lorsque le télétravail ne peut pas être mis en place), pour effectuer des courses ou des déplacements de proximité (limité à une heure dans un rayon d'un kilomètre autour de chez soi), ou encore pour porter assistance aux plus fragiles. Dans tous les cas de déplacements autorisés, ceux-ci devront être les plus brefs possibles. Il conviendra par ailleurs d'être muni d'un justificatif et éviter les regroupements ou lieux interdits.

- **Appliquer les gestes barrières** : en se lavant régulièrement les mains et en gardant des distances. Ces mesures barrières protègent les autres, mais nous protègent aussi nous-même.

Cette situation exceptionnelle, suppose un effort collectif, un civisme et une solidarité, des qualités dont les habitants du Pas-de-Calais ne manquent pas.

La victoire, sur le virus suppose une attitude citoyenne de chacune et chacun. Il ne fait aucun doute que la force collective permettra de le surmonter.

Ensemble nous serons plus forts.

Vive la République, vive la France !